

S'engager dans la vie associative

On peut dénombrer 5 bonnes raisons de s'engager dans une association.

C'EST DÉCIDÉ... JE M'ENGAGE !!



Tout d'abord, participer à une vie associative rend heureux. De nombreuses études ont prouvé qu'être bénévole a des effets positifs sur le bien-être.

Deuxièmement, cela booste nos compétences car on est parfois amenés à effectuer des tâches qu'on ne fait pas d'habitude dans notre vie professionnelle ; ces tâches peuvent devenir par la suite des passions (la photo par exemple).

Ensuite, on peut à notre échelle faire changer les choses. On est forcément utile, même si on ne voit pas les résultats tout de suite.

La quatrième bonne raison de s'engager, c'est l'ouverture à autrui. En effet, on est amené à rencontrer beaucoup de personnes différentes, qui peuvent devenir des amis voire des mentors.

Enfin, devenir bénévole donne du sens à notre vie car cela développe des qualités dont on n'avait pas conscience.



Qu'est-ce qu'une association ?

L'association est le lien qui permet de rassembler et d'adhérer librement à une association. Elle est créée par un acte juridique qui est le contrat de l'association. Elle est destinée à poursuivre un but d'intérêt général, social, éducatif, sportif, culturel, scientifique, artistique, professionnel, etc. Elle est soumise à la loi de 1901 et à la loi de 2007. Elle est soumise à la loi de 1901 et à la loi de 2007. Elle est soumise à la loi de 1901 et à la loi de 2007.

Quelles sont les règles applicables aux jeunes de moins de 18 ans pour participer à la vie associative ?

La loi n° 2007-561 du 27 janvier 2007 relative à l'égalité et à la citoyenneté a modifié la loi de 1901 sur la participation des mineurs à la vie associative, tout en adaptant son champ d'application à la participation des jeunes de moins de 18 ans.

Adhésion à une association Tout mineur peut adhérer à une association, à condition qu'il soit autorisé par ses parents ou son représentant légal. L'adhésion est libre et volontaire. Elle est soumise à la loi de 1901 et à la loi de 2007.	Statut de publicitaire mineur Le statut de publicitaire mineur est régi par la loi de 1901 et la loi de 2007. Il est soumis à la loi de 1901 et à la loi de 2007.
Adhésion à une association Tout mineur peut adhérer à une association, à condition qu'il soit autorisé par ses parents ou son représentant légal. L'adhésion est libre et volontaire. Elle est soumise à la loi de 1901 et à la loi de 2007.	Statut de publicitaire mineur Le statut de publicitaire mineur est régi par la loi de 1901 et la loi de 2007. Il est soumis à la loi de 1901 et à la loi de 2007.

Comment rédiger les statuts ?

Les statuts sont obligatoires. Ils définissent le but de l'association, son organisation, son fonctionnement, son régime de gestion, son régime de participation, son régime de responsabilité, son régime de dissolution, etc. Ils sont soumis à la loi de 1901 et à la loi de 2007.

Quelles sont les formalités ?

Les formalités de création d'une association sont régies par la loi de 1901 et la loi de 2007. Elles consistent en la rédaction des statuts, en la tenue d'une assemblée générale constitutive, en la déclaration de l'association à la Préfecture, etc.

Présentation succincte de la loi de 1901

La loi de 1901 est la loi fondamentale qui régit la vie associative en France. Elle définit le statut de l'association, son régime de gestion, son régime de participation, son régime de responsabilité, son régime de dissolution, etc.

Noter ce qu'une jeune associative ?

Il est important de noter que la loi de 1901 est une loi d'exception. Elle ne s'applique qu'aux associations de personnes physiques. Elle ne s'applique pas aux sociétés commerciales, aux sociétés civiles, etc.

Liens utiles

[Retrouvez les demandes éventuelles de bénévoles faites par les associations en suivant ce lien !](#)

Contact

Philippe DEGENNE

Responsable du service de la vie associative et initiatives citoyennes

Maison des "Bonheur"

2, rue Ernest Chausson

Magny Village

Tél. : 01 61 37 09 33

Courriel : vie.associative@magny-les-hameaux.fr